

## ALLOCATIONS FAMILIALES

# Pourquoi est-ce plus lent chez nous ?

**Le processus de transfert des allocations familiales aux Régions semble prendre plus de temps en Wallonie qu'en Flandre. Pourquoi ?**

● **Pascale SERRET**

**Q**ue devient le transfert des allocations familiales en Wallonie ? Le député wallon de l'opposition MR Pierre-Yves Jeholet le regrette : on aurait pu s'inspirer des Flamands, qui viennent de se mettre d'accord sur une refonte du système, avec une entrée en vigueur du nouveau modèle au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dit-il. Le MR parle de «d'immobilisme» wallon, face à cette matière régionalisée depuis juillet 2014.

OK. Les Flamands ont leur méthode. Mais les Wallons ont la leur, répond le ministre de l'Action sociale Maxime Prévot. «*Avant de s'attacher de manière fétichiste à une date pour faire un transfert, on va d'abord se donner en amont toutes les garanties que ça va fonctionner.*» D'autant que, selon le

ministre, la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est peut-être justifiée par certains motifs politiques, en Flandre. «*La N-VA ne veut pas aller au scrutin régional de 2019 sans avoir déjà engrangé le transfert de compétences. Ce n'est faire insulte à personne que de le dire, c'est un élément factuel de la réalité politique*», précise-t-il.

Donc, d'abord «*régler la tuyauterie en amont*», pour éviter de prendre le moindre risque avec le paiement des allocations.

**«On n'a pas chôme»**

Et puis, en Wallonie, on pratique la concertation. Et ça ajoute des longueurs aux longueurs. «*Tous les acteurs du secteur vont être consultés. Partenaires sociaux, caisses d'allocations, représentants des familles, secteur du handicap, des étudiants... Il y a déjà eu des entretiens exploratoires. Un rapport intermédiaire sera présenté le 21 juin prochain au comité de branche "Familles" de l'AVIQ (l'agence qui gèrera les allocations familiales en Wallonie)*», explique Maxime Prévot.

«*On n'a évidemment pas chôme*», insiste le ministre. Mais le boulot est énorme, «*titanesque*», en

amont de cette régionalisation. Des mois de négociations pour chaque protocole de collaboration ou d'accord signé...

**Pas de date pour le basculement**

On l'aura compris : pour les Wallons, ce qui compte, c'est la sécurisation du système à tous les niveaux, y compris le futur transfert de personnel ou l'informatique. «*Le jour du transfert, si vous avez défini un modèle mais que le personnel n'est pas transféré, que les systèmes informatiques ne sont pas adaptés ou que le routage des flux est défaillant, alors les familles sont perdantes.*» Mais le modèle wallon sera bien défini sous cette législature.

Et le reste ? «*Le gouvernement n'a pas arrêté de dates quant au basculement. Mais nous avançons.*»

Par ailleurs, si le modèle flamand a pris de l'avance, «*il n'est pas transposable tel quel en Wallonie. Le gouvernement wallon répond à des constats sociologiques et démographiques différents des nôtres. Chaque entité a ses spécificités. Et les réalités institutionnelles ne sont pas les mêmes.*»

Par ailleurs, une note d'orientation sur l'assurance autonomie wallonne sera sur la table du gouvernement wallon avant la fin du mois de juin. ■